

ON VOUS FORMÉ
à un métier qui ROULE



RESALP
EXPERT EN MOBILITÉ D'ALTITUDE

Prérequis

Être âgé d'au moins 18 ans*
le premier jour de la session d'examen, être titulaire du permis B et être motivé !



La formation

Novembre 2022

Une formation rémunérée et financée à 100% grâce au partenariat Pôle Emploi, OPCO, FNTV et RESALP.

Et après ?

A la clef, un CDD d'un an dans l'équipe Resalp au poste de conducteur de transport en commun. Dès votre arrivée chez Resalp, nous adapterons les missions et le matériel à votre progression.

Salaire : moyenne annuelle de 1800 € nets mensuels

A l'issue de cette première expérience, une carrière plus longue et plus technique pourra éventuellement être envisagée.

Quelles aides ?

434 heures de formation délivrées par l'AFTRAL à Briançon pour obtenir le titre professionnel de conducteur de transport en commun.



Intéressé(e) ?

1. Envoies ton CV et une lettre de motivation à drh@resalp.fr
2. Inscris-toi à la formation auprès de Pôle Emploi qui centralise les candidatures
3. Passe les entretiens et participe aux réunions pour être sélectionné !



Contact : Inès

drh@resalp.fr ☎ 04 92 20 47 50

*de 18 à 20 ans : véhicules conduits exclusivement sur le territoire national et à condition qu'ils circulent sans passager ou que le conducteur exécute des services réguliers ou que le conducteur exécute des services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas cinquante kilomètres.

De 20 à 21 ans : véhicules conduits exclusivement sur le territoire national. Au-delà de 21 ans : sans limites géographique ou kilométrique.